



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 2 mai 2022 à 19 h 01 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Autorisation - signature servitude Hydro-Québec

4.2 Adoption - politique salariale et administrative des employés salariés

4.3 Autorisation – signature entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

4.4 Autorisation – vente parcelle lot 5 106 306 P2

4.5 Dépôt – rapport du maire 2021 sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

4.6 Autorisation – services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

5. FINANCES

6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – avril 2022

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation de paiement – CMP MAYER INC.

7.2 Autorisation de paiement - CLAUDE ET FRANCOIS PHENIX & FILS INC.

8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction

9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Iberville Brique & Pierre – Parc de la culture

9.2 Autorisation - dates ventes de garage

9.3 Autorisation de transfert – aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

9.4 Autorisation – Prêt du centre culturel – Hema-Québec

9.5 Octroi de contrat – Nivelage et Terrassement Verdura Inc. – Parc de la Culture

10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Autorisation d'achat et de paiement - remorques Gator

10.2 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest – saison estivale

10.3 Octroi de contrat – DEC Enviro – É.E.S. Phase 2 Garage Municipal

10.4 Octroi de contrat – Tetra Tech QI Inc. – Appel d'offre et surveillance de la vidange des boues aux étangs

11. RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption – Règlement numéro 459-2018 (2022) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

11.2 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

11.3 Avis de motion – Projet de règlement 315-2007-8 visant à modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois d'avril 2022

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 01.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12511-05-02

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12512-05-02

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12513-05-02

4.1 Autorisation - signature servitude Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicule électrique en faveur d'HYDRO-QUEBEC le 13 août 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 5 106 147 du Cadastre du Québec, (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Missisquoi.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 5 106 147 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

12514-05-02

4.2 Adoption - politique salariale et administrative des employés salariés

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur se termine le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués ont renoncé à la reconduction du syndicat ;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre actuelle ;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de favoriser la rétention des employés.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique salariale et administrative des employés salariés qui sera en vigueur jusqu'en 2026 afin d'être compétitif sur le marché pour favoriser une meilleure rétention du personnel ;

D'INCLURE la clause d'inflation de la politique salariale et administrative des employés salariés à celle des cadres ainsi qu'au contrat du directeur général ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général de signer la politique salariale et administrative des employés salariés.

12515-05-02

4.3 Autorisation – signature entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT qu'auparavant, les municipalités signaient une entente 9-1-1 avec le fournisseur téléphonique sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que pour le 9-1-1 de prochaine génération l'entente doit être signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que cette entente non-modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) ;

CONDIÉRANT que l'Autorité 9-1-1(soit la municipalité, MRC, etc.) joue un rôle essentiel dans l'avancement du 9-1-1PG grâce à l'exécution de l'entente de service de l'Autorité 9-1-1PG.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

12516-05-02

4.4 Autorisation – vente parcelle de lot 5 106 306 P2

Considérant que le lot 5 106 306 P2 est sans utilité pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT une demande de citoyen de se porter acquéreur ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite être équitable envers sa population.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux démarches pour la mise en vente du lot 5 106 306 P2 ;

D'AUTORISER le directeur général à publier un avis public pour annoncer à toute personne intéressée à se porter acquéreur de soumettre leur proposition à la Municipalité.

12517-05-02

4.5 Dépôt – rapport du maire 2021 sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Le maire fait rapport sur les points saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Venise-en-Québec

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que le texte du rapport du maire soit diffusé sur le site internet de la municipalité et autres canaux de diffusion numériques utilisés par la municipalité.

12518-05-02

4.6 Autorisation – services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

5 FINANCES

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – avril 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 avril 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12519-05-02

7.1 Autorisation de paiement – CMP MAYER INC

CONSIDÉRANT l'achat de bunker UMQ standard pour le service de sécurité incendie.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise CMP MAYER INC. d'un montant de 20 538,50 \$ plus les taxes applicables.

12520-05-02

7.2 Autorisation de paiement - CLAUDE ET FRANCOIS PHENIX & FILS INC.

CONSIDÉRANT le branchement d'une génératrice à la caserne 43.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise CLAUDE ET FRANCOIS PHENIX & FILS INC. d'un montant de 13 445,04 \$ plus les taxes applicables.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12521-05-02

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 79, Venise Ouest – Rénovation extérieure
- 190, 25e rue Ouest – Construction neuve
- 266, 14e ave Ouest – Rénovation extérieure
- 399, 23e ave Est – Construction d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12522-05-02

8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :

- 209 et 211, 20e ave Ouest – Construction multifamilial de deux 6 logis

CONSIDÉRANT que les travaux de drainage du site ne sont pas complétés en arrière-lots des terrains privés, ainsi que pour certains tronçons dans l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT qu'une problématique de drainage et de remblai est survenue et nécessite des modifications au terrassement pour la finalisation des travaux de drainage et pour la conformité du remblai ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ne sont pas conformes au certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 émis par le MDDEFP le 12 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet doit déposer des documents techniques signés par un ingénieur, des plans et devis signés et scellés par un ingénieur, ainsi que tout autres documents demandés par la Municipalité, et ce, afin de rendre le réseau de drainage conforme à tous les objectifs de drainage du site, tel que soumis pour demande d'autorisation à la MRC et au MDDEFP en 2013 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents mentionnés ci-haut doivent être approuvés par la Municipalité avant de débiter toute nouvelle activité de construction ;

CONSIDÉRANT que la présente recommandation ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT que le Promoteur doit fournir une attestation de conformité des travaux signés par un ingénieur à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme incluant les conditions ci-haut ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau de l'urbanisme.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que définis dans le préambule conditionnellement au respect des conditions mentionnées ci-haut ainsi qu'à une autorisation de la direction au niveau du respect des normes techniques pour les infrastructures et pour la protection des cours d'eau.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12523-05-02

9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Iberville Brique & Pierre – Parc de la culture

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT le besoin de pavé-unis pour les sentiers.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Iberville Brique & Pierre pour l'achat de 10 057 pieds carrés de pavé-unis au coût unitaire de 3,99 \$ pour un total de 45 055,61 \$ plus les taxes applicables le tout comme défini dans la soumission du 15 février 2022.

D'AUTORISER le paiement à Iberville Brique & Pierre pour l'achat du pavé-unis d'un montant de 45 055,61 \$ plus les taxes applicables.

12524-05-02

9.2 Autorisation - dates ventes de garage additionnelles

CONSIDÉRANT le besoin d'une résolution pour tenir des ventes de garage à travers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une 3e fin de semaine destinée aux ventes de garage ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER la tenue d'une 3e vente de garage du 16 juillet 2022 au 17 juillet 2022.

12525-05-02

9.3 Autorisation de transfert – aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité a délégué sa compétence en matière de gestion touristique à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que des ressources financières sont requises pour assurer les opérations de l'organisme.

Il est proposé par Steve Robitaille appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le transfert des crédits prévus au budget d'un montant de 111 834 \$ à la Société d'initiative touristique et économique du Lac Champlain.

12526-05-02

9.4 Autorisation – Prêt du centre culturel – Hema-Québec

CONSIDÉRANT qu'il y a une pénurie de sang et de donneurs ;

CONSIDÉRANT que plusieurs donneurs sont des citoyens de Venise-en-Québec.

Il est propos Steve Robitaille appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le prêt du centre culturel pour organiser une collecte de sang avec la collaboration Hema-Québec.

12527-05-02

9.5 Octroi de contrat – Nivelage et Terrassement Verdura Inc. – Parc de la Culture

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire l'aménagement du Parc de la culture.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Nivelage et Terrassement Verdura Inc. pour l'installation de pavé uni au coût unitaire de 6,35 \$ le pied carré pour un montant maximal de 63 500 \$ plus les taxes applicables le tout comme défini dans la soumission du 12 avril 2022.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12528-05-02

10.1 Autorisation d'achat et de paiement - remorques Gator

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un besoin d'une remorque pour le transport et l'entreposage de chaises, tables et autres matériels.

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Remorque Gator Inc. pour l'achat d'une remorque fermée 8,5 pieds x 24 pieds pour un total de 14 317 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement à l'entrepris Remorque Gator Inc. pour l'achat d'une remorque fermée d'un montant de 14 317 \$ plus les taxes applicables.

12529-05-02

10.2 Autorisation – fermeture de la 14e Avenue Ouest – saison estivale

CONSIDÉRANT la demande de la SITE conjointement avec la Galerie du Lac afin de créer une place des artistes durant la saison estivale.

Il est proposé par Mareille Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la fermeture de la 14e Avenue Ouest pour la circulation automobile, de l'entrée du stationnement du Marché Public à la 24e Rue Ouest, et ce, du 1er juin au 5 septembre inclusivement.

12530-05-02

10.3 Octroi de contrat – DEC Enviro – É.E.S. Phase 2 Garage Municipal

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'exécution d'une Évaluation environnementale de site Phase 2 pour la construction du Garage Municipal à l'entreprise DEC Enviro conformément à la proposition soumise le 3 mars 2022.

12531-05-02

10.4 Octroi de contrat – Tetra Tech QI Inc. – Appel d'offre et surveillance de la vidange des boues aux étangs

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de préparation et gestion d'un appel d'offre avec surveillance des travaux pour la vidange des boues aux étangs aérés à l'entreprise Tetra Tech QI inc. conformément à la proposition soumise le 21 avril 2022.

11 RÉGLEMENTATION

12532-05-02

11.1 Adoption – Règlement numéro 459-2018 (2022) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement afin d'intégrer la fonction du directeur des services techniques et l'augmentation des coûts ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 avril 2022 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 459-2018 (2022).

11.2 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté le projet de règlement 322-2009-28 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec.

11.3 Avis de motion – Projet de règlement 315-2007-8 visant à modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté le projet de règlement 315-2007-8 modifiant les dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 315-2007 relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12533-05-02

13.1 Déboursés du mois d'avril 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'avril 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 379 711,85 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12534-05-02

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE LEVER la séance ordinaire du 2 mai 2022 à 19 h 46.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>DESCRIPTIONS</u>
<u>CHÈQUES</u>		
L'A.P.A.M.	552.00 \$	COTISATION ASS POMPIERS
EXCAVATION BOUCHER	528.88 \$	ENT. FOSSÉ CANALISATION
BOULAIS ÉTIENNE	100.00 \$	REMB. ACTIVITÉ SPORTIF
CASIEUX SOPHIE	1 836.00 \$	COURS YAGO
CARDIO CHOC	5 937.31 \$	DEA ET ACC
COMMUNICATION RADIOTECH	1 223.98 \$	ENTRETIEN DES RADIO
DEGONGRE MICHEL	18.37 \$	REMB FOURNITURE DE BUREAU
ÉQUIPEMENT MEDI SECURE	190.00 \$	ÉQUIP. MASQUES
GARAGE MARCIL	258.87 \$	PNEU ARGO
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	685.71 \$	UNITÉ 143
LEDUC FRANÇOIS	214.00 \$	RAPPORT EAUX USÉES
LIBRAIRIE DU CARREFOUR	430.76 \$	BLIVRES BIBLIOTHÈQUE
MOTO SPORT G&L	574.82 \$	CHAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL-DE-L'ILS AUX	800.00 \$	FACIALSSI
LES PÉTROLES DUPONT INC,	1 188.61 \$	CARBURANT VOIRIE ET SII
POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	200.00 \$	BOURSES 2022
PRÉVIMED INC	340.00 \$	OXYGENE-LOCATION
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANAD	643.22 \$	LICENCE RADIO
SOLUTION BUROTIC 360	433.13 \$	PHOTOCOPIEUR
THÉORET NATALIA	436.91 \$	ATELIER-15 MARS
CÉGEP SHAWINIGAN	3 162.70 \$	SERVICES DE FORMATION
PLOMBERIE PIER-EAU ET FIL	592.12 \$	FUITE CHALET PARC JAMESON
POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	400.00 \$	BOURSES 2022
XIAOJIN	9 025.56 \$	REMBOURSEMENT TROP PERCU
ALUMASAFWAY INC.	546.13 \$	TRANSPORT MATÉRIEL
CARDIO CHOC	208.85 \$	ÉQUIPEMENT MÉDICAL - P.R.
COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC	3 780.00 \$	CONTRIBUTION 2022
GARAGE YVES ST-LAURENT	141.89 \$	SIERRA- CHANGEMENT D'HUILE
G. E.S.T.I.M.	1 955.78 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
GRONDIN ÉRIC	100.00 \$	DÉPÔT - CLÉES MARCHÉ PUBLIC #1
J. GAGNÉ EXCAVATION	195.46 \$	PIERRE 0 3/4
J.C. LANCTOT INC.	464.04 \$	PLANCHER LAMINE,
MARTECH INC.	3 031.32 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
ROCHELEAU ET FILS	760.82 \$	CONTENEUR
VILLIARD RÉJEAN	111.30 \$	ACHAT TERRAIN
S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	111 834.00 \$	CONTRIBUTION 2022
CARON CLAUDE	900.35 \$	REMBOURS. EAU ORDURE
<u>FOURNISSEURS</u>		
<u>PRÉLÈVEMENTS</u>		
ADMQ	964.13 \$	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS
	458.75 \$	LA FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT
ADT CANADA INC.	365.55 \$	CENTRALE ALARME MARS -JUI
AG & CIE ATELIER CRÉATIF	206.96 \$	FILETS-IMPRESSION
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	6 636.94 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
	2 293.75 \$	ENTR. & RÉP. INFRASTRUCTURES
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	3 014.59 \$	LUMINAIRES
	1 081.91 \$	ENTR. & RÉP. INFRASTRUCTURES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES	91.98 \$	RENSEIGNEMENT PERSONNEL
	350.50 \$	MILIEUX HYDRIQUES
GAGNÉ MARTIN	60.00 \$	BUREAU SYLVAIN ET KARL
	160.00 \$	SYSTEME DE CAMERAS
	40.00 \$	ANTI-VERUS BIBLIO
GARAGE LÉO LORD	1 182.12 \$	INSTALLATION GÉNÉRATRICE-
GROUPE DOMISA INC.	379.42 \$	SEMAINE DE RELACHE
HYDRO QUÉBEC	1 752.99 \$	HYDRO- TROP PAYÉ -COMPTE
	9 087.94 \$	PP3 AJUSTEMENT
PAPETERIE COWANSVILLE	910.60 \$	FOURNITURES ET IMPRESSION QUOI
	590.03 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	20.56 \$	FOURNITURES DE BUREAU



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



	746.77 \$	SOUTIEN APPLICTION
PG SOLUTIONS	1195.74 \$	FORMATION MÉGA GEST
	5 077.29 \$	LICENCE JMAP
	287.44 \$	SERVICES DE FORMATION-BASE
UNI-SELECT CANADA INC.	342.63 \$	BATTERIES-ZAMBONI
PITNEY BOWES	64.26 \$	FRAIS DE POSTE
POMPEX	1174.64 \$	CHAINE PP7/RÉGULISATEUR
PUROLATOR	17.58 \$	ENVOIE SSI-CARDIO CHOC
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	925.55 \$	ASSISTANCE COMPT. SALAIRE 2022
SANIBERT	114.98 \$	SENTIER DE LA NATURE
SERRIRIER LAMARRE	321.93 \$	CLÉES
TÉLÉBEC	135.23 \$	KIOSQUE TOURISTIQUE
TÉLUS	81.54 \$	TÉLÉPHONIE
UNIFORMES BEAUDIN	241.45 \$	BOTTINES BIANCA
VILLE DE BEDFORD	369.60 \$	FRAIS AIDE MUTUELLE-16-02-2022
XITTEL INC.	420.89 \$	INTERNET
THIBAUT & ASSOCIÉS	1 568.37 \$	APPAREILS RESPIRATOIRE
AMILIA	134.28 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	6 895.63 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
BORDO, LANA	832.00 \$	AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
CASHMAN ANNE	35.00 \$	CCU 28 MARS CASHMAN
CMP MAYER INC.	23 614.15 \$	ENSEMBLE BUNKER
DESJARDINS	150.00 \$	FRAIS DE BANQUE
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL IN	4 196.58 \$	ENTRETIEN
EUROFINS / ENVIRONEX	1 428.57 \$	TESTS D'EAU POTABLE - AQUEDUC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES 15-04-22	3 137.55 \$	STATION DE LAVAGE DE BATEAU
L'HOMME ET FILS ENR	1 939.96 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES- FOURMIS
HYDRO QUÉBEC	2 490.12 \$	ÉLECTRICITÉ-LUMINAIRES
LEDUC FRANÇOIS	214.00 \$	ENTR. & RÉP. INFRAS - RÉSEAU (
MARCHÉ VENISE	206.50 \$	ÉPICERIE
MÉTRAS RACHEL	336.00 \$	ENTRETIEN - ACCESSOIRES
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	26 947.62 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
PAPETERIE COWANSVILLE	41.21 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	1 214.14 \$	FOURNITURES ET IMPRESSION QUOI
PG SOLUTIONS	699.05 \$	SERVICES DE FORMATION 1/2
UNI-SELECT CANADA INC.	18.00 \$	AMPOULE
	27.00 \$	PIÈCES/ACCESSOIRES MACHINERIE/
PROANIMA	1 336.97 \$	SERVICE ANIMALIER PROANIMA
PUROLATOR INC.	6.35 \$	ENVOIE SSI-CARDIO CHOC
RAYMOND CHABOT GRANT THOR	12 762.22 \$	HONORAIRES DE VÉRIFICATION
SAUVE-GARDE NATURE	138.84 \$	MANGEOIR ET NOURRITURE
ST-MAURICE MANON	35.00 \$	C.C.U. 28 MARS 22- ST-MAURICE
SUPER SOIR	1 293.30 \$	VOIRIE/SSI
TETRA TECH QI INC.	510.49 \$	ASSISTANCE TECHNIQUE ET
THIBAUT MICHEL	35.00 \$	C.C.U. - 28-03-2022-THIBAUT
UNIFORMES BEAUDIN	298.93 \$	BOTTINES STEVE ET P-GILLES
LES VÉHICULES OFFROAD 227	80.45 \$	ARGO-INST. PNEUS
LA CAPITALE ASS.ET GEST.	2 286.37 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
LA SECTION LOCALE 956 D'U	325.04 \$	COTISATIONS SYNDICALES
G.M.A.C.	518.26 \$	VÉHICULE INSPECTEUR
AMILIA	134.28 \$	AMILIA AVRIL
SERVICE CARTE DESJARDINS/VISA	3 061.16 \$	DIVERSES
	293 917.52 \$	
SALAIRES	85 568.12 \$	
FRAIS	226.21 \$	
GRAND TOTAL:	379 711.85 \$	